

# STATUTS DU CERCLE MÉDICAL AUBOIS DE FORMATION CONTINUE

## Article 1

Il est créé entre les personnes qui adhèrent aux présents statuts une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ayant pour acronyme CMAFC et pour titre :

### **Cercle Médical Auboisi de Formation Continue**

## Article 2

Elle a pour but :

- D'organiser et favoriser le perfectionnement et la formation médicale continue des membres de l'association sous forme de conférences scientifiques, réunions, colloques post-universitaires, stages de formation régionaux, nationaux ou internationaux.
- De répartir conformément à la loi les fonds publics destinés à la formation continue.
- D'être l'interlocuteur référent conformément à la Loi de l'industrie privée pharmaceutique pour le montage en commun d'actions de formation.
- De devenir ultérieurement, par extension des présents statuts, organisme agréé de formation médicale continue.
- D'acquérir si besoin du matériel pédagogique nécessaire à l'enseignement et l'amélioration des conditions d'enseignement.
- De transmettre aux organismes de tutelle les programmes d'enseignement, les dates de réunions et les présences à ces enseignements.
- De rédiger un compte-rendu annuel pédagogique.

## Article 3

La durée de la présente association est prévue initialement pour 3 ans, renouvelables par les membres lors de l'assemblée générale .

Il est prévue une assemblée générale annuelle afin d'établir un compte-rendu du programme d'enseignement, de la situation générale et financière de l'association.

Un règlement intérieur peut-être établi par le bureau qui le fait approuver par l'assemblée générale. Ce règlement est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

#### **Article 4**

L'association a son siège au 75 bis route d'Auxerre 10120 Saint André Les Vergers , elle pourra être transférée par simple décision du bureau.

#### **Article 5**

Composition de l'association :

- D<sup>r</sup> Patrice BELLIN, fondateur et Président d'Honneur.
- D<sup>r</sup> Christine DOUCET .
- D<sup>r</sup> Bruno BOUTRY.
- D<sup>r</sup> Marc DUCROCQ .
- D<sup>r</sup> Florence ELLENI .
- D<sup>r</sup> Frédéric FARRUGIA, Administrateur du site Internet .
- D<sup>r</sup> Barbara LEVIEUX .
- D<sup>r</sup> Thierry MÉNIF, Président et Co-administrateur du site Internet .
- D<sup>r</sup> Philippe RIGAULT, Secrétaire .
- D<sup>r</sup> Éric URENA, Trésorier .

Composition du Bureau :

- un président
- un secrétaire
- un trésorier

Ces fonctions sont bénévoles, réservées aux membres de l'association jouissant de leur droits civils.

L'assemblée générale élit le premier bureau pour un an, renouvelable lors de l'assemblée annuelle .

#### **Article 6**

Sont membres de l'association les participants s'engageant à participer aux réunions mensuelles de formation continue, respectant les présents statuts et à jour de leur cotisation annuelle, dont le montant est fixée par l'assemblée générale.

#### **Article 7**

La radiation est prononcée par le bureau pour démission , non paiement de cotisation, autre motif grave , ou décès.

## **Article 8**

Les ressources de l'association sont constituées par :

- les cotisations
- les dons ou subventions d'organismes publics ou privés.

## **Article 9**

Les fonds recueillis servent exclusivement à pourvoir aux dépenses du bureau et au fonctionnement de l'association selon les buts définis à l'article 2

## **Article 10**

Modification des statuts : toute demande de modification pourra être présentée à l'assemblée générale à condition qu'elle soit remise au moins trois mois à l'avance et admise si elle est votée par la moitié plus une voix des membres actifs .

Dissolution : elle ne pourra être prononcée que par une assemblée générale convoquée spécialement à cet effet dans les conditions prévues à l'article 3.

Fait à Troyes le 22 mars 2007 ,

Le président

D<sup>r</sup> Thierry MÉNIF

Le trésorier

D<sup>r</sup> Éric URENA

Le secrétaire

D<sup>r</sup> Philippe RIGAULT